

 **BREAK
BREAK...**



Quand la DSNA vous roule

LFBO

Blagnac, le 02/05/2025

Après vous avoir consultés sur la mise en place des options, voilà que l'administration change les règles : la part mensuelle de la rémunération sera plus faible que ce qui était annoncé (269 euros au lieu de 345) tout comme la part annuelle, et le tout (total part mensuelle et part annuelle) sera vaguement soldé en 2026. Quant au nombre de JRH annoncé pour 2026, il aurait été largement surévalué. Les résultats de la consultation de février sont-ils toujours pertinents ?

De plus, l'administration s'acharne depuis quelques années maintenant à vous faire respecter les règles à la lettre, mais visiblement ne s'applique pas à elle-même ce principe, puisqu'elle vous appelle à débiter l'option 2 bis dès ce lundi alors que l'arrêté qui doit officialiser l'entrée de Blagnac dans le dispositif n'est pas publié. Elle manque encore une occasion de gagner un soupçon de crédibilité.

Quelle fierté tirer d'une administration qui n'est compétente qu'à installer des pointeuses et créer des nouvelles contraintes olafatco ? Quel crédit accorder à une administration qui se dédit de ses engagements ? Il est temps que la colère s'exprime, pour redonner de la fierté à nos encadrants.



www.icna.fr